



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...

Applicable du 23 décembre 2003 au 12 mars
2019[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Instruction DOC-2003-03

Sociétés d'épargne forestière - SEF

Version consultée

Résumé

La présente instruction apporte des précisions sur les dispositions applicables aux sociétés d'épargne forestière (SEF), notamment sur la procédure d'agrément des sociétés de gestion, l'offre au public, la cession des parts sur le registre des ordres et l'information périodique des SEF, l'expert forestier et enfin les fusions entre SEF et groupements forestiers.

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

[↘ Articles 321-49 et suivants du règlement général](#) [↗](#)[↘ Articles 423-1 et suivants du règlement général](#) [↗](#)

Mots clés

OBLIGATION D'INFORMATION

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

